

## Bien-être et bien vivre ensemble, partout en Bretagne

En octobre 2021, le Président du Conseil régional a demandé au CESER de travailler sur « *un nouvel indicateur économique alternatif* ». Huit mois plus tard, le CESER publiait le premier volet de sa réponse, dans lequel il fixait les conditions de réussite d'un tel projet.

Le Président du Conseil régional a alors exprimé le souhait que l'assemblée consultative poursuive son travail, en la laissant juger de la pertinence d'un nouvel indicateur et en définissant librement les contours. C'est chose faite avec ce deuxième volet, dans lequel le CESER propose une démarche sur-mesure, nourrie de nombreux retours d'expériences.



## Définir de nouvelles mesures pour éclairer autrement les politiques publiques

Ignorant largement les richesses non marchandes et les seuils de soutenabilité sociale et environnementale, le PIB ne suffit pas à appréhender seul les évolutions du bien-être de la population. Certes, il existe en Bretagne de nombreux indicateurs et observatoires des réalités régionales. Néanmoins, ces outils ne donnent pas lieu à des présentations synthétiques et régulières, de nature à éclairer et faire évoluer les prises de décision des élu-es du Conseil régional.

Dans un contexte de transitions, le CESER considère qu'il est plus que jamais nécessaire de changer de paradigme et de s'atteler à la construction de nouvelles mesures.

### Que veut-on mesurer ?

Avant de définir des indicateurs, encore faut-il s'accorder sur ce que l'on souhaite mesurer. Dans son courrier, le Président du Conseil régional suggérait de s'intéresser à « *la réalité bretonne* », « *l'état de santé* », « *la richesse durable* », la « *qualité et la durabilité* » du développement de la Bretagne, tout comme

aux « *préoccupations* » et « *conditions d'épanouissement* » des citoyennes et des citoyens.

Face à ces différentes suggestions, le CESER propose de se focaliser sur le suivi du « *bien-être et du bien vivre* ». Pourquoi ? Parce que ces notions, sur lesquelles s'appuie une floraison

d'initiatives depuis plusieurs années, renvoient à la fois à l'individu et au collectif, aux ressentis et aux conditions de vie objectivables. Elles permettent aussi de dépasser les approches « en silos » pour penser les politiques publiques de manière transversale.

Le CESER a tenu à ajouter à ces deux termes les adverbess « ensemble et partout ». Ils marquent sa volonté d'affirmer l'importance d'un bien vivre partagé, du point de vue social et territorial, et de porter son attention sur la diversité des situations individuelles.

L'intégration dans cette démarche de seuils de soutenabilité sociaux et environnementaux, définis par

Kate Raworth dans sa « théorie du donut », apparaît également essentielle au CESER.



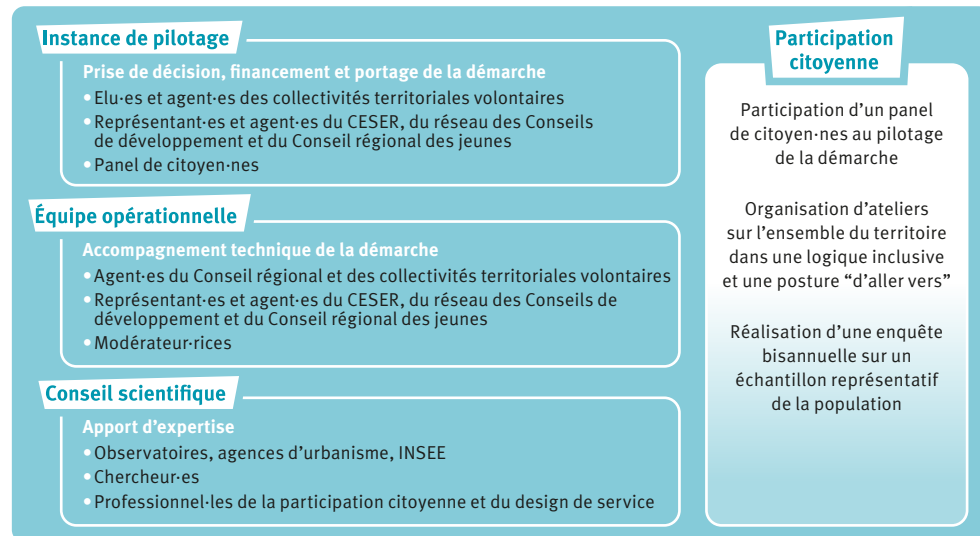
### Pour une démarche participative et partenariale

La définition d'indicateurs relève d'une construction sociale et d'un choix de société. Elle doit mobiliser la diversité des expertises scientifiques et citoyennes et donner lieu à un débat démocratique au-delà d'un cercle de technicien-nes.

Outre la légitimité qu'elle peut conférer à la démarche, la participation citoyenne conditionne la définition d'outils d'observation pertinents, au plus près des réalités et des attentes des habitant-es. Elle peut permettre de rendre visibles des angles morts de l'observation, c'est-à-dire des phénomènes qui, faute d'être questionnés et observés, ne sont pas mesurés sur les territoires.

La gouvernance de cette démarche pourra être structurée autour d'une instance de pilotage, d'une équipe opérationnelle et d'un conseil scientifique, mobilisant l'expertise des chercheurs et des acteurs de l'observation présents en région.

L'association des habitant-es est pensée dans une logique inclusive « d'aller vers » qui garantira une sollicitation large et ouverte des personnes vivant en Bretagne, y compris des publics invisibilisés. Cela se traduira par l'intégration d'un panel de citoyen-nes au comité de pilotage, par l'organisation d'ateliers sur tous les territoires, et par la réalisation d'une enquête bisannuelle auprès d'un échantillon représentatif.



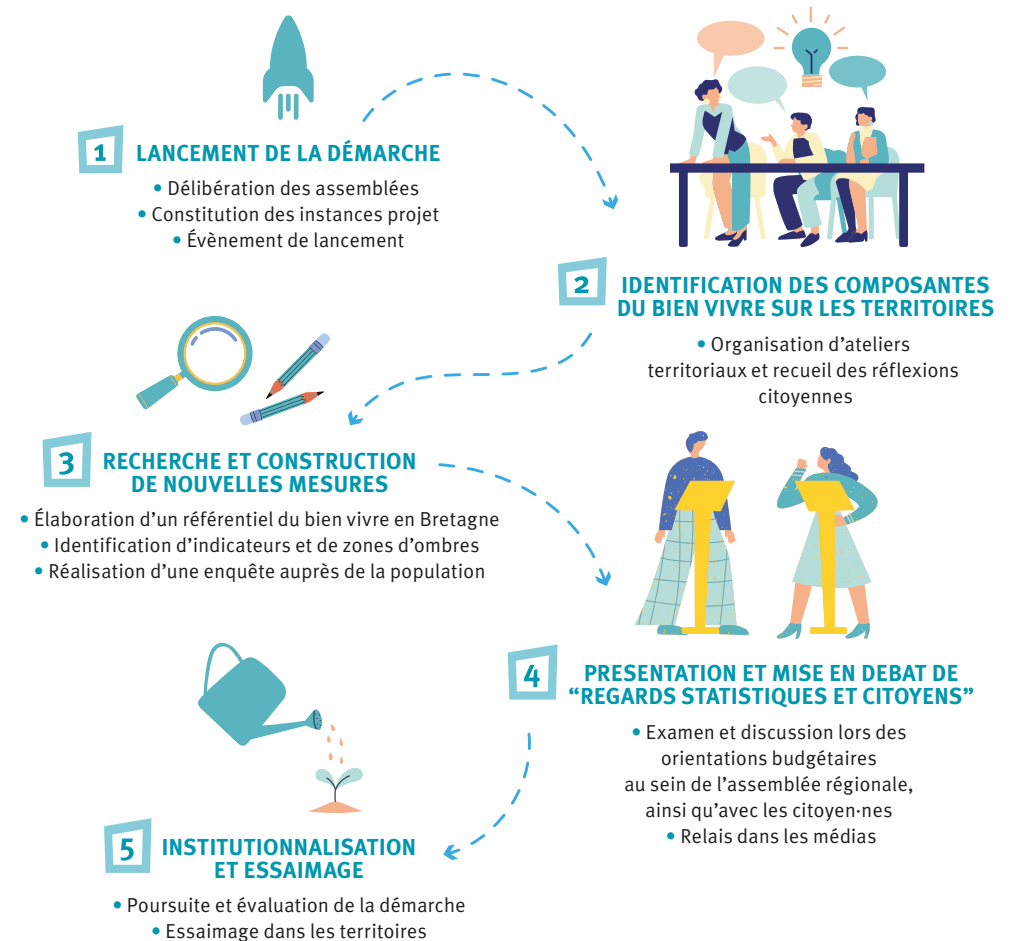
### Éclairer la diversité des situations

Pour le CESER, la définition de nouveaux indicateurs devra permettre de mesurer le bien vivre sur le territoire régional, sans éluder les diversités sociales et territoriales pouvant exister en région.

Le déploiement de cette démarche devra être accompagné, dès son lancement, d'un partenariat avec les collectivités territoriales volontaires en Bretagne. Plusieurs d'entre elles sont en effet engagées dans des démarches comparables. A plus long terme, l'expérience acquise pourra également être essaimée dans les territoires, sous la forme d'outils remobilisables à l'échelle locale.

L'analyse des données statistiques existantes est indispensable pour identifier les indicateurs les plus pertinents et de révéler les zones d'ombre sur lesquelles nous ne disposons que de données insuffisantes. La réalisation d'une enquête auprès de la population, intégrant des questions ouvertes, permettra d'apporter un nouvel éclairage sur ces enjeux et d'éviter que des dimensions demeurent hors-champ.

La présentation d'indicateurs chiffrés pourra en outre être accompagnée de « paroles citoyennes », recueillies sur le territoire, et éclairant l'analyse de témoignages d'habitant-es.



## Mobiliser ces données dans la décision publique

Le succès de cette démarche et des « *regards statistiques et citoyens sur le bien-être et le bien vivre en Bretagne* » ainsi construits, dépendra de leur inscription dans le fonctionnement de la collectivité. Le CESER identifie ici deux conditions de réussite : la permanence de cette démarche dans le temps et la régularité avec laquelle les élu-es et les agent-es des collectivités y auront recours.

Pour qu'ils deviennent des outils de décision, les indicateurs retenus devront être mobilisés sur une période assez longue. Sans une telle permanence dans le temps, leur analyse ne permettra pas de déceler de dynamiques de long terme (amélioration ou dégradation d'une tendance, évolution convergente ou divergente selon les territoires).

Bien sûr, la définition du bien-être et du bien vivre peut évoluer sur un territoire au cours du temps. A titre d'exemple, la précarité alimentaire, la vulnérabilité énergétique, l'accès aux soins, ou la fragilité

numérique, phénomènes peu mesurés par le passé, ont été mis en lumière ces dernières années.

Pour anticiper ces évolutions, le CESER propose, dans sa démarche, de fixer un délai régulier de re-questionnement des composantes du bien-être, tous les cinq ans par exemple.

Le CESER propose que le Conseil régional présente chaque année ces indicateurs à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires. Ceci pourrait constituer une première étape essentielle de leur inscription au cœur des politiques publiques.

## Conclusion

Si le Conseil régional décide de se saisir de ces propositions, il disposera à terme d'un cadre d'observation cohérent, mobilisable aux différentes étapes d'élaboration des politiques publiques. Outils d'analyse, de pilotage, mais également de dialogue et de démocratie, les indicateurs qui en résulteront permettront d'appréhender de manière transversale la pluralité des conditions nécessaires au bien vivre en Bretagne. Ils pourront devenir des éléments structurants de la prise de décision régionale et contribuer à éclairer autrement les politiques publiques.

Reste qu'une fois cette boussole construite, un cap devra encore être déterminé et suivi. S'il souhaite prolonger ce travail, le Conseil régional pourra alors définir, pour chacun de ces indicateurs, des seuils à respecter et des objectifs à atteindre collectivement en région, dans un contexte sociétal réévalué régulièrement.

### RAPPORTEURS

Brigitte LE CORNET & Maryvonne LE PEZENNEC-CHARRIER

### CONTACT

Nolwenn ROBIC, chargée du suivi et de l'évaluation de l'action publique  
nolwenn.robic@ceser.bretagne.bzh



## CESER

Conseil économique, social  
et environnemental régional

Les études du CESER peuvent faire l'objet de présentations publiques sur simple demande.

7 rue du Général Guillaudot - CS 26 918 - 35 069 Rennes Cedex  
T. 02 99 87 18 75 - [contact@ceser.bretagne.bzh](mailto:contact@ceser.bretagne.bzh)

[twitter.com/ceserbretagne](https://twitter.com/ceserbretagne) - [ceser.bretagne.bzh](http://ceser.bretagne.bzh)